



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2020

La CGT n'entrera pas dans la polémique des déclarations préalables, ce qui devait être dit l'a été durant le CTP.

Les représentants du personnel CGT, que vous avez élus majoritairement, continueront de défendre au mieux vos intérêts comme ils l'ont toujours fait.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu détaillé du comité technique ainsi que la déclaration préalable de la CGT.

En ouverture du CTP, la CGT a fait une déclaration préalable (Cf. pièce jointe) pour dénoncer l'attitude de la collectivité à l'égard des organisations syndicales : 19 points à l'ordre du jour soit moins de 15 minutes par point, alors que des dossiers déterminants pour le déroulement de carrière des agents (Lignes Directrices de Gestion, plan égalité femme-homme, Rapport sur l'Etat de la Collectivité, bilan du plan de formation) ne sont inscrits que pour tenir les délais imposés par le législateur, pas de passage en CHSCT, pas de débat sur les mesures sanitaires dans la collectivité, ni présentation des Plans de Continuité de l'Activité.

Comme seule réponse aux questions légitimes portées par les représentants du personnel, une déclaration préalable (!) lue par le Président du CTP qui ne répond en rien sur les problèmes de fond posés par la CGT.

Direction de la communication : Mise en œuvre des horaires variables pour les webmasters

La CGT a interpellé la collectivité sur ce dossier incomplet. Aucune mention des risques psycho-sociaux alors que les agents vont être amenés à travailler ponctuellement certains week-ends. La fiche de poste ne précise pas que le travail de WE sera sur le principe du volontariat.

La CGT s'est étonnée de ce projet de passage aux horaires variables pour des interventions des webmasters très ponctuelles (2 à 3 WE/an) alors que ce besoin peut être couvert par le recours aux heures supplémentaires comme dans de nombreuses directions.

A notre demande, le président du CT a demandé que l'analyse RPS soit réalisée et que la fiche de poste soit complétée comme demandée par la CGT

Vote : CGT Contre
CFDT Abstention
UNSA Abstention

Lignes Directrices de Gestion (LDG) :

La CGT a constaté le manque d'ambition de ce document qui doit être la ligne de conduite de la collectivité en matière de Ressources Humaines pour les trois années à venir. Pas de précision sur les critères d'avancement et de promotion, pas d'engagement fort sur la valorisation des parcours professionnels et de l'égalité femme-homme. La collectivité annonce la mise en place de groupes de travail sur ces différentes thématiques. La CGT demande que la production de bilans et des analyses partagées soient le premier objet sur chacun de ces thèmes et a rappelé que le groupe de travail sur les critères de promotion constitué en 2017 n'avait jamais abouti malgré les nombreuses propositions de la CGT.

La CGT a alerté l'administration sur la campagne de promotion 2020 qui va se faire sans CAP et avec des agents fatigués par les conditions de travail suite à la crise sanitaire et demande une transparence dans les décisions qui vont être portées par la ligne hiérarchique.

Vu le contexte particulier de l'année 2020 et l'engagement dont ont fait preuve les agents de la collectivité depuis le début de la crise sanitaire, la CGT propose que les ratios de promotion soient de 100% (hors quotas croisés) et que le taux de promus soit au plus proche des 100%.

A la demande de la CGT, le vote sur les taux de promotion est différencié du vote sur les Lignes Directrices de Gestion.

Vote sur les Lignes Directrices de Gestion :

CGT	Pour
CFDT	Pour
UNSA	Pour

Vote sur les taux de promotion :

CGT	Contre
CFDT	Contre
UNSA	Contre

En raison de l'opposition de l'ensemble des représentants du personnel, le dossier sur les taux de promotion devra être représenté lors d'un prochain CTP.

Rapport sur l'Etat de la Collectivité 2019 (REC) :

La CGT s'est étonnée de l'absence d'analyse de la part de la collectivité sur les données chiffrées présentées dans le REC. Ce document ne peut pas être uniquement une compilation de chiffres et tableaux mais doit permettre de fixer les objectifs de la collectivité. La CGT a entamé une première analyse de ces données (rémunération hommes/femmes, mise en perspective du nombre de recours au CET avec la difficulté de poser ses congés dans les services en tension...) qui illustre la dynamique que doit générer le REC.

Comme pour les LDG, la CGT réclame que le premier objectif du groupe de travail proposé par la collectivité soit la production d'une analyse partagée des données du REC.

Vote :

CGT	Abstention
CFDT	Pour
UNSA	Pour

Procédure de saisine du référent déontologue et de la commission chargée de la laïcité, des alertes éthiques et des actes de discrimination et harcèlement :

La CGT a rappelé que les organisations syndicales ont refusé de participer au vote lors de l'examen de ce point au dernier CHSCT en raison de l'absence de précision sur le fonctionnement de cette commission, notamment en matière de garantie de confidentialité et d'archivage des saisines. La CGT précise que cette commission doit rendre uniquement des avis sur des actes signalés et ne doit se substituer aux procédures et instances réglementaires (enquête administrative, conseil de discipline...). La CGT propose que cette commission rende uniquement un avis sur dossier sans recevoir d'agents. Le Président du CTP retient ce principe et propose que le point sur la commission soit représenté en CTP lorsque la collectivité aura défini clairement le périmètre de cette commission et les modalités d'organisation des enquêtes administratives.

Vote : Reporté

Dématérialisation des tickets-restaurant :

La CGT a alerté la collectivité sur cette dématérialisation, certains agents n'ayant pas les outils nécessaires ou un goût pour ces technologies. La CGT a demandé la possibilité de choix pour chaque agent de la dématérialisation ou du maintien des tickets papier. La collectivité précise que ce choix sera expérimenté en 2021 mais que la décision de dématérialisation sera effective pour tous les agents à partir de 2022. La CGT demande qu'un bilan de l'expérimentation soit réalisé avant décision finale de la collectivité afin d'adapter d'éventuelles mesures correctives.

La CGT revendique également l'élargissement du bénéfice des tickets-restaurant aux agents des collègues et des assistants familiaux qui en sont privés actuellement.

Vote : CGT Abstention
CFDT Abstention
UNSA Pour

Plan d'action sur l'égalité professionnelle femme homme 2021-2023 :

Fort de sa connaissance de la situation au sein de la collectivité et des revendications portées par depuis de nombreuses années, la CGT demande que les deux axes de ce plan d'égalité visent en priorité à combattre les discriminations en matière de rémunération et déroulement de carrière. Encore une fois, la collectivité propose la création d'un groupe de travail, mais la CGT demande qu'un état des lieux précis soit d'abord réalisé afin de déterminer la feuille de route de ce groupe.

Vote : CGT Pour
CFDT Pour
UNSA Pour

Projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Finances (DF) :

La CGT pointe l'absence d'avis du CHSCT sur ce projet et réclame la valorisation du traitement au vu des missions assurées.

Vote : CGT Pour
CFDT Pour
UNSA Pour

Projet d'évolution de l'organisation de la DRH :

La CGT pointe l'absence d'avis du CHSCT sur ce projet.

Vote : CGT Pour
CFDT Pour
UNSA Pour

Projet d'évolution de l'organisation de la DGS :

Si la CGT est favorable au regroupement des missions du social au sein d'une même délégation, elle tient à rappeler que des nombreux services en tension attendent que les postes vacants soient enfin couverts alors que la collectivité décide d'un effort budgétaire pour le recrutement d'un 4^{ème} DGA.

En complément de ce point, la CGT pointe l'absence de communication de la collectivité aux organisations syndicales sur la situation du DGS et de son remplacement.

Le secrétariat général est également réorganisé et la CGT remarque l'abondance des responsabilités et demande que les agents bénéficient d'une rémunération en rapport.

Vote : CGT Pour
CFDT Pour
UNSA Pour

Projet d'évolution de l'organisation de la Direction de l'Ingénierie Territoriale (DIT) :

La CGT s'inquiète dans ce dossier de la privatisation de certaines missions du laboratoire départemental, notamment sur les analyses de l'eau alors que l'actualité récente montre l'importance de ces services rendus aux communes et aux citoyens.

La CGT questionne ce choix au regard de la charge locative importante versée à la commune de Toulon (160 000 € par an depuis 2008) pour des locaux inadaptés au bon déroulement des missions selon les dires du directeur en séance et sur le nombre de postes vacants au sein du laboratoire et des tensions que cela génère entre les agents.

La CGT pointe le manque de précision de l'analyse RPS alors que l'un des objectifs cités dans la fiche de présentation vise à « *apaiser certaines situations de travail* » révélant l'existence de RPS et appelant à la plus grande vigilance.

Vote : CGT Abstention
 CFDT Pour
 UNSA

Le comité technique a dû renoncer raisonnablement à se prononcer sur la totalité des points initialement portés à l'ordre du jour (12 points traités sur les 19) et se réunira à nouveau le 14 décembre prochain pour traiter les points restants.

A cette occasion, nous ne manquerons pas d'interroger le président T. Albertini sur l'annonce faite en toute fin de séance d'une compensation des frais engagés par les agents en télétravail.